COMMUNE D'EYJEAUX

SEANCE DUCONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2011

Nombre de Conseillers : L'an deux mille onze le 25 mars à 18h30

En exercice 15 le Conseil Municipal de la Commune d'**Eyjeaux**Présents 13 dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire

Votants 13 à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PICHERIT Gérard, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2011

A compter de 19h30 Présents: MM. PICHERIT, BLANCHETON, Mmes ANDRE, BOYER,

En exercice 15 M.MALLEFOND, MM. FAURE, DUSSARTRE, BONNAT,
Présents 14 MIle COUDERT, M.NOUHAUD, Mmes RIBIERE, DEPIERRE,
Votants: 14 M. SARRE, Mme GAILLARD (Arrivée à 19H30, prend part

au vote à compter de la délibération n° 2011-011)

Absents excusés: Mme LALET, Mme GAILLARD(jusqu'à 19h30)

Secrétaire de séance : Mme RIBIERE

Ordre du jour

- Personnel:
 - -modification des contrats
 - -changement de grade
 - mise à jour du tableau des effectifs
- Budget communal:
 - comptes de gestion et comptes administratifs 2010
 - reprise des résultats 2010
 - préparation budget 2011
 - -subventions aux associations
- Multiservice
 - -maitrise d'œuvre pour les équipements
- Rénovation de la classe maternelle
- Réserve foncière
 - Terrains à Lathière
 - Ancienne gare

-

Questions diverses

Délibération n° 2011-007 : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 23/35^{ème} et création d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 32/35^{ème}

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'augmenter le temps hebdomadaire de service d'un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe en le portant de 23 à 32/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2011.

Pour cela il convient de supprimer le poste à 23/35^{ème}, créé par délibération en date du 3 novembre 2009 et d'en créer un nouveau, à 32/35^{ème} à compter du 1^{er} avril 2011.

Monsieur le Maire précise que le comité technique paritaire a émis, dans sa séance du 7 mars 2011 un avis favorable à cette augmentation du temps de travail

Après délibération, à l'unanimité le Conseil Municipal décide, avec effet au 1^{er} avril 2011 :

- La suppression d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 23 /35ème
- La création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe à 32/35^{ème}

Et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

• <u>Délibération n°2011-008 : Adoption des ratios d'avancement de grade</u>

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il appartient désormais à chaque assemblée délibérante de fixer, après avis du Comité Technique Paritaire le taux permettant de déterminer, à partir du nombre d'agents remplissant les conditions pour être nommé au grade considéré, le nombre maximum de fonctionnaires pouvant être promus à ce grade.

La délibération doit fixer ce taux pour chaque grade accessible par la voie d'avancement de grade

Vu l'avis favorable du comité technique paritaire en date 7 mars 2011 pour la détermination d'un taux à 100% pour l'avancement aux grades suivants : adjoint technique territorial principal $2^{\grave{e}^{me}}$ classe, adjoint administratif $1^{\grave{e}^{re}}$ classe, rédacteur chef.

M. le Maire propose à l'assemblée

De fixer le taux suivant pour la procédure d'avancement de grade dans la collectivité comme suit :

Cadre d'emploi et grade	taux
Adjoint technique territorial principal 2ème classe	100%
Adjoint administratif 1 ère classe	100%
Rédacteur chef	100%

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la détermination des ratios d'avancement de grade comme énoncé ci-dessus.

• <u>Délibération n° 2011-009 : Suppression d'un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe et création d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe</u>

M le Maire propose de promouvoir, à compter du 1^{er} avril 2011, un agent adjoint technique de $1^{\grave{e}re}$ classe à temps complet au grade d'adjoint technique principal de $2^{\grave{e}me}$ classe à temps complet.

La commission administrative paritaire a émis un avis favorable à cet avancement de grade lors de sa séance du 21 mars 2011.

Si le Conseil en est d'accord il convient alors de supprimer un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet créé par délibération n°26/2010 du 5 juillet 2010 et de créer, à compter du 1^{er} avril 2011 un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve la création au 1^{er} avril 2011 d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet. Le Conseil précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011.

• Délibération n° 2011-0010 : Approbation du tableau des effectifs du personnel de la commune d'Eyjeaux au 1^{er} avril 2011

Vu les différentes modifications intervenues en matière de personnel communal, il convient de modifier et de soumettre à l'approbation du Conseil Municipal le tableau des effectifs relatifs aux emplois permanents à temps complet et non complet , avec effet au 01.04.2011

Empl	ois permanents à temps complet	
Cadre d'emploi	grade	Nom
		bre
FILIERE		
ADMINISTRATIVE		
Attaché territorial	Attaché	1 **
Rédacteur	rédacteur	1
Adjoint administratif	2 ^{ème} classe	1
FILIERE TECHNIQUE		
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^{ème}	2
	classe	1
	Adjoint technique de 1 ^{ère} classe	
	J 1	1
	Adjoint technique de 2 ^{ème} classe	
FILIERE MEDICO-		
SOCIALE		
Agent territorial spécialisé	ATSEM principal 2ème classe	1
des écoles	ATSEM 1 ^{ère} classe	1
maternelles(ATSEM)		
total		9

^{**} agent en position de détachement auprès de la chambre régionale des comptes du Limousin

Emplois permanents à temps non complet			
Cadre d'emploi	grade	Nombre	Quotité
			Temps de
			travail
FILIERE			
TECHNIQUE			
Adjoint technique	Adjoint technique de 1ère	1	33/35 ^{ème} 1à 24/35 ^{ème}
	classe	4	1à 24/35 ^{ème}
	Adjoint technique de 2 ^{ème}		1à 33/35 ^{ème} 2à 32/35 ^{ème}
	classe		2à 32/35 ^{ème}
total		5	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil approuve le tableau des effectifs sur emploi permanent au 1^{er} avril 2011

Délibération n°2011-011 : approbation des comptes de gestion 2010

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2010 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que toutes les opérations sont régulières et justifiées, pour l'ensemble des Comptes de Gestions présentés : budget principal, budget annexe des transports scolaires, budget annexe du Lotissement Le Mas Barette,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare à l'unanimité que l'ensemble des comptes de gestion dressés pour l'exercice 2010 par le Receveur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

• <u>Délibération n°2011-012 : Approbation des comptes administratifs 2010</u>

Monsieur le Maire présente au Conseil les comptes administratifs 2010 pour le budget principal, le budget annexe transports scolaires et le budget annexe lotissement communal qui se présentent comme suit et sont identiques aux comptes de gestions dressés par le receveur municipal :

BUDGET PRINCIPAL:

Section fonctionnement			
Dépenses	797 164.87€		
recettes	880 954.79€		
résultat	+83 789.92€		
Section investissement			
Dépenses	258 193.55€		
recettes	242 048.39€		
Résultat exercice	-16 145.16		
Excédent antérieur reporté	282 528.57€		
Résultat cumulé	+266 383.41€		

Restes à réaliser exercice 2010		
Dépenses	424 780.00€	
recettes	173 340.00€	
Besoin financement	251 440.00€	
sur restes a réaliser		

BUDGET ANNEXE TRANSPORTS SCOLAIRES

Section Fonctionnement		
Dépenses	36 984.39€	
recettes	39 304.47€	
Résultat exercice	+2 320.08€	
Excédent antérieur	+2 550.29€	
reporté		
Résultat cumulé	+ 4 870.37€	

Section investissement		
Dépenses	4 356.12€	
recettes	10 514.81€	
Résultat exercice	+ 6 158.69€	
Déficit antérieur reporté	- 3 740.02€	
Résultat cumulé	+2 418.67€	

BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT COMMUNAL

Section de fo	Section de fonctionnement		
Dépenses	4 336.98€		
recettes	0€		
Résultat exercice	-4 336.98€		
Excédent antérieur	+ 4 336.98€		
reporté			
Résultat cumulé	0€		

Après avoir présenté ces données, M. le Maire se retire de la salle et laisse la présidence du Conseil Municipal à Mme ANDRE, adjoint au Maire chargée des finances

Après délibération, le Conseil Municipal par 13 voix pour, approuve les comptes administratifs 2010 pour le budget principal, le budget annexe transports scolaires et le budget annexe lotissement communal. Le Conseil précise que le vote du compte administratif du lotissement communal clôture définitivement le Budget Annexe « lotissement communal »

• <u>Délibération n°2011-013 : affectation des résultats de l'exercice 2010 du Budget</u> <u>Principal</u>

Monsieur le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats du budget principal 2010 tels qu'ils viennent d'être énoncés lors du vote du compte administratif, en concordance avec ceux arrêtés par le receveur municipal dans son compte de gestion

Résultat section fonctionnement : +83 789.92€

Résultat cumulé section investissement : +266 383.41€

Proposition: considérant les besoins de financement de la section d'investissement, affectation au budget primitif 2011 du résultat de fonctionnement 2010 en investissement recettes article 1068 pour la somme de 83 789.92€ et Reprise au budget primitif 2011 du résultat cumulé d'investissement en investissement recettes article 001(excédent antérieur reporté) pour 266 383.41€

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

L'affectation au budget primitif 2011, du résultat de fonctionnement 2010 en investissement recettes article 1068 pour la somme de 83 789.92€

La reprise au budget primitif 2011, du résultat cumulé d'investissement en investissement recettes article 001(excédent antérieur reporté) 266 383.41€

• <u>Délibération n°2011-014 : affectation des résultats de l'exercice 2010 budget</u> annexe transports scolaires

M le Maire propose au Conseil de se prononcer sur l'affectation des résultats du budget annexe transports scolaires 2010 tels qu'ils viennent d'être énoncés lors du vote du compte administratif, en concordance avec ceux arrêtés par le receveur municipal dans son compte de gestion.

Proposition:

- * reprise au budget primitif 2011 du résultat de fonctionnement 2010 en fonctionnement recettes article 002(résultat d'exploitation reporté) pour la somme de 4 870.37€
- * reprise au budget primitif 2011 du résultat cumulé d'investissement 2010 en investissement recettes article 001(excédent antérieur reporté) pour la somme de 2 418.67€

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

La reprise au budget primitif 2011, du résultat de fonctionnement 2010 en fonctionnement recettes article 002 pour la somme de **4 870.37€€**

La reprise au budget primitif 2011, du résultat cumulé d'investissement en investissement recettes article 001(excédent antérieur reporté) pour la somme de 2 418.67€

• <u>Délibération n°2011-015 : subvention aux associations</u>

M le Maire propose au Conseil de voter les subventions de fonctionnement aux associations qui seront inscrites au budget primitif 2011.

	Vote	Prop 2011
	2010	
AS EYJEAUX	585,00 €	585,00 €
JUDO CLUB	155,00 €	200,00 €
AUREIL TENNIS CLUB	50,00 +)	110,00 €
FARANDOLLE(APE)	160,00 €	160,00 €
GYM TONIC	110,00 €	110,00 €
CONTRE TEMPS DANSE	110,00 €	110,00€
A.C.C.A	260,00 €	260,00 €
COTE FIL-COTE CADRE	110,00 €	110,00 €
COMITE DES LOISIRS	155,00 €	160,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE	450,00 €	1 150.00€
SECTION LOCALE ANCIENS COMBATTANTS	80,00€	80,00 €
AGPB PIERRE BUFFIERE	50,00€	50,00 €
FOYER COOPERATIF PIERRE BUFFIERE	50,00€	50,00€
GVA MASCULIN	80,00€	80,00€
GVA FEMININ	80,00€	80,00€
COMICE AGRICOLE	80,00€	80,00€
C.C.J.A	110,00 €	110,00€
ASSOCIATION PECHE SAINT PAUL	150,00 €	150,00 €
LA CROIX ROUGE	50,00€	50,00€
AMICALE POMPIERS	50,00€	50,00€
PREVENTION ROUTIERE	50,00€	50,00€
CRCL TOUR DU CANTON	50,00€	50,00€
FNATH	80,00€	80,00€
CLUB PETANQUE EYJEAUX	110,00 €	110,00€
FACE	110,00 €	110,00€
les croqueurs de pomme	110,00 €	110,00€
la caravane marche	110,00 €	110,00€
	3 600,00	
CHAPI-CHAPO	€	
diablotins	2 500,00	
didolonio		
	9 645,00	4 355.00€
TOTAL	9 045,00	4 333.00€

Mlle COUDERT Elodie ne prend pas part au vote

Après délibération, par 12 voix pour et 1 abstention le Conseil Municipal décide d'inscrire au budget 2011 les subventions de fonctionnement présentées ci-dessus, article 6574. Le Conseil précise qu'une somme complémentaire sera inscrite à l'article 6574 lors du vote du Budget Primitif 2011 pour permettre d'attribuer des subventions exceptionnelles.

• Information du Conseil : MULTISERVICE-maîtrise d'œuvre pour les équipements

M. le Maire informe le Conseil qu'il a retenu le cabinet « EPURE » pour assurer la mission de base de Maitrise d'Oeuvre de l'équipement de cuisine du multiservice d'Eyjeaux (établissement des plans de cuisine, permis de construire modificatif, dossier de consultation entreprise, direction des travaux, assistance aux opérations de réception)-Montant : 2900€ht, 3 448.40€ttc

Délibération n°2011-016 : achat de l'ancienne gare d'Eyjeaux

Monsieur le Maire rappelle au Conseil que lors de discussions précédentes et à l'occasion des travaux de différentes commissions communales il a semblé intéressant d'acquérir, à titre de conservation du patrimoine communal, l'ancienne gare d'Eyjeaux, actuellement en vente.

Il s'agit de la parcelle B667 composée d'une maison de 36m2 (ancienne gare) et d'un terrain de 730m2

Monsieur le Maire indique que le propriétaire a donné son accord par courrier pour vendre ce bien à la commune d'EYJEAUX pour la somme de 18 000.00€ et demande au Conseil de se prononcer sur cette acquisition.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- -décide d'acquérir la parcelle B667 pour la somme de 18 000.00€
- -autorise M. le Maire à signer les actes notariés à intervenir
- -précise que les frais notariés seront à la charge de la commune-précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011

• <u>Délibération n°2011-017 achat de terrains nus situés à Lathière</u>

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre de l'aménagement futur du territoire communal, il peut être opportun pour la commune d'acquérir des parcelles actuellement en vente, situées à Lathière.

Monsieur le Maire fait part des estimations données par les domaines pour les deux parcelles concernées :

Parcelle C213 d'une contenance d'1ha, 9ares, 40 ca : 80 460€

Et parcelle C216 d'une contenance de 9 ares et 40 ca : 12 740€

Monsieur le Maire demande au Conseil de l'autoriser à proposer au propriétaire la somme estimée par les domaines pour l'acquisition de ces 2 parcelles soit la somme de 93 200.00€ et d'autoriser, le cas échéant l'acquisition des parcelles C216 et C213 pour la somme de 93 200.00€

Après en avoir délibéré, par 13 voix pour et une abstention le Conseil :

- *autorise M. le Maire à proposer au propriétaire la somme estimée par les domaines pour l'acquisition de ces 2 parcelles soit la somme de 93 200.00€
- * autorise, si accord avec le propriétaire, l'acquisition des parcelles C216 et C213 pour la somme de 93 200.00€
- * autorise le cas échéant M. le Maire à signer les actes notariés à intervenir, précise que les frais notariés seront à la charge de la commune et précise que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2011

• <u>Délibération 2011-018</u>: Avenant n° 1 à la convention de mise à disposition de service entre la commune d'Eyjeaux et la communauté d'agglomération de Limoges <u>Métropole pour l'exploitation et l'entretien</u> des sites de traitement des eaux usées

M. le Maire rappelle que par délibération en date du 23 juin 2009, le Conseil Municipal l'a autorisé à signer une convention de mise à disposition de service pour l'exploitation et l'entretien des sites de traitement des eaux usées (avec une compensation financière de 2718€ par an réactualisable).

Il soumet aujourd'hui au Conseil l'approbation de l'avenant n°1 à cette convention, rendu nécessaire car la commune d'Eyjeaux dispose de 2 installations nouvelles : la station de Poulénat (renforcée en 2010) et la station de la Valade.

Il s'agit de modifier les modalités financières, objet de l'article 6 de la convention initiale

Nouveau montant proposé : 6 583€ de remboursement annuel, réactualisé tous les ans sur la base de l'indice des prix à la consommation.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer l'avenant N° 1 à la convention de mise à disposition de service entre la commune d'Eyjeaux et la communauté d'agglomération de Limoges Métropole pour l'exploitation et l'entretien des sites de traitement des eaux usées.

<u>Délibération n° 2011-019 : Accueil de loisir de Boisseuil-Eyjeaux –séjour en Aveyron</u>

Du 26 au 30 avril 2011, le service animation-jeunesse de la commune de Boisseuil propose un séjour en Aveyron pour des jeunes de 11 à 16 ans.

Le séjour aura une vocation sportive et culturelle.

L'hébergement aura lieu au gîte de la ferme de la Blaquière à Verrières .

La participation familiale est fixée à 155 € pour le 1er enfant et à 105€ à partir du second. 75 € d'arrhes seront sollicités lors de l'inscription.

Il est demandé au Conseil Municipal de valider ce projet et d'approuver les tarifs

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce projet et les tarifs afférents.

Séance du Conseil Municipal du 25 mars 2011

Délibérations n°2011-007 à 2011-019

Signature des conseillers municipaux

Nom du conseiller	Présent	pouvoir	signature
	Ou excusé	1	, and the second
PICHERIT Gérard, Maire	présent		
BLANCHETON Jean Louis 1er adjoint	présent		
\			
ANDRE Martine -2 ^{ème} adjoint	présente		
DOVED 4 (1) Jème 11 1			
BOYER Angélina -3 ^{ème} adjoint	présente		
MALLEFOND Jean Pierre	mmásamt		
MALLEFOND Jean Flene	présent		
FAURE Christian	présent		
1 AURE Christian	present		
DUSSARTRE David	présent		
B COOL INCIDED WING	prosent		
GAILLARD Catherine	Présente		
Prend part au vote à compter de la	A partir de		
délibération n° 2011-011	19h30		
BONNAT Jean	présent		
COUDERT Elodie	présente		
NOUHAUD Marc	présent		
DIDIEDE N'1.			
RIBIERE Nicole	présente		
DEPIERRE Nadine	présente		
DEI IERRE Naume	presente		
SARRE Pierre	présent		
	Prosent		
LALET Evelyne	excusée		
	•	•	•